

Risque de difficultés d'approvisionnement en poudre d'oseltamivir pour suspension (Tamiflu)

Pour connaître l'état actuel des pénuries ou des cessations de vente, consultez Pénuries de médicaments Canada au www.penuriedemedicamentscanada.ca.

L'augmentation du nombre de cas de grippe a entraîné une hausse de la demande d'oseltamivir en suspension. En prévision d'éventuelles difficultés d'approvisionnement dans les semaines à venir, il convient de s'efforcer de préserver les stocks de suspension dans la mesure du possible.

Le présent document est destiné à aider les professionnels de la santé à prendre en charge les patients ayant reçu une prescription d'oseltamivir en cas de difficultés d'approvisionnement en suspension buvable. Il ne constitue pas un examen exhaustif ni une directive clinique.

TABLEAU 1 : Poudres d'oseltamivir pour suspension offertes au Canada¹

Produit	Concentration	DIN	Fabricant
Nat-Oseltamivir	6 mg/mL	02499894	Natco Pharma
Tamiflu	6 mg/mL	02381842	Hoffmann-La Roche

Indications de l'oseltamivir approuvées par Santé Canada²:

- Traitement de la grippe aiguë sans complications chez le patient de ≥ 1 an qui présente des symptômes depuis 2 jours au maximum
- Prévention de la grippe chez le patient de ≥ 1 an, après un contact étroit avec une personne infectée

Options de prise en charge :

Les gélules d'oseltamivir restent largement disponibles. Afin de garantir l'accès continu à la suspension buvable pour les patients qui en ont le plus besoin sur le plan clinique, il est recommandé de prendre certaines mesures pour maintenir les stocks. Les équipes en pharmacie et les prescripteurs sont invités à envisager les mesures suivantes :

- Continuer à recommander le vaccin contre la grippe, qui reste le moyen le plus efficace pour prévenir la grippe et ses complications³.
- Réserver l'utilisation de l'oseltamivir aux patients appartenant à des groupes à haut risque ou gravement malades^{4,5}.
- Réserver la suspension buvable d'oseltamivir aux patients incapables d'avaler des formes galéniques solides.

- Si possible, utiliser les gélules d'oseltamivir :
 - On peut ouvrir les gélules et mélanger la poudre contenue à l'intérieur de celles-ci avec des liquides sucrés comme du sirop au chocolat ordinaire ou sans sucre.
 - Chez l'enfant assez âgé pour avaler les gélules sans danger, on peut recourir aux gélules de 30 et 45 mg.
- Durant la pénurie, la préparation d'une suspension orale à partir de gélules peut être envisagée si aucune autre option n'est disponible. Consulter la section « Préparation d'urgence d'une suspension » de la monographie de Nat-Oseltamivir pour obtenir des directives à cet effet⁶.

Références

1. Santé Canada. *Recherche de produits pharmaceutiques en ligne* [Internet.] [En ligne. Page consultée le 19 décembre 2025.] <https://health-products.canada.ca/dpd-bdpp/?lang=fr>.
2. Hoffman-La Roche Limited. *Tamiflu* [Monographie de produit.] 9 septembre 2022. [En ligne. Page consultée le 19 décembre 2025.] https://assets.roche.com/f/173850/x/0902bcfac0/tamiflu_pm_cif.pdf.
3. Agence de la santé publique du Canada. *Déclaration du comité consultatif (DCC). Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) : Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2025-2026* [Internet.] 30 avril 2025. [En ligne. Page consultée le 19 décembre 2025.] <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vaccins-immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-declaration-vaccination-antigrippale-saison-2025-2026.html>.
4. Agence de la santé publique du Canada. *Grippe (influenza saisonnière) : Pour les professionnels de la santé* [Internet.] 21 novembre 2025. [En ligne. Page consultée le 19 décembre 2025.] <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/grippe-influenza/professionnels-sante.html>.
5. Johal, A. *Grippe* [Internet.] 29 septembre 2025. [En ligne. Page consultée le 19 décembre 2025.] <https://cps.pharmacists.ca>. Abonnement requis.
6. Natco Pharma (Canada) Inc. *Nat-Oseltamivir* [Monographie de produit.] 18 septembre 2020. [En ligne. Page consultée le 19 décembre 2025.] https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00058492.PDF.